



SYNDICAT RÉGIONAL DES SALARIÉS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)

Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)

ENTENTE DE PRINCIPE DANS LES TROIS ÉTABLISSEMENTS DU SYNDICAT RÉGIONAL DES SALARIÉS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)

(Saint-Jérôme, le 29 juin 2010) - Il aura fallu tout près d'une trentaine de rencontres de négociation dans les trois Caisses du Syndicat régional des salariés des Caisses Desjardins des Hautes-Laurentides pour en arriver à des ententes de principe en vue du renouvellement des conventions collectives. Celles-ci étaient respectivement échues depuis le 30 septembre 2007, le 31 décembre 2007 et le 30 avril 2008.

Les salariées obtiennent notamment :

- l'harmonisation des trois conventions collectives;
- des conventions collectives se terminant le 30 septembre 2013;
- une pleine rétroactivité des salaires depuis l'échéance de leurs conventions collectives respectives;
- des augmentations de salaires variant de 2 % à 3 % annuellement pour les salarié-es obtenant le niveau de rendement satisfaisant;
- le paiement du temps supplémentaire après 35 heures de travail hebdomadairement plutôt qu'après une moyenne de 140 heures sur quatre semaines;
- une garantie d'augmentation de salaire de 2 % pour un ou une salariée obtenant une première fois un niveau de rendement insatisfaisant et entre 0 % et 2 % pour seconde fois;
- une augmentation significative des montants octroyés par l'employeur pour l'achat d'uniformes de travail;
- un réajustement salarial (repositionnement salarial) pour près d'une dizaine de salarié-es de la Caisse de Haute-Gatineau qui n'avait pas encore bénéficié du repositionnement de leur salaire depuis 2001;
- la reconnaissance par l'employeur de la structure régionale du syndicat dans les conventions collectives.

Il faut se rappeler que le syndicat régional a été formé, le 10 septembre 2007, par la fusion des trois syndicats CSN des Caisses de Ferme-Neuve, Mont-Laurier et Haute-Gatineau. Le Syndicat régional a été accrédité auprès du ministère du Travail, le 14 avril 2008, après une contestation du Mouvement Desjardins auprès de la Commission des relations du travail en regard de la formation du Syndicat régional.

Malgré la décision de la Commission des relations du travail, les directions des Caisses concernées ont refusé de reconnaître la nouvelle structure syndicale régionale et ainsi d'entamer les négociations avec les nouveaux porte-parole syndicaux régionaux.

Finalement, ce n'est qu'en mars 2009 que les directions des Caisses ont accepté de discuter avec le Syndicat régional afin d'entamer les négociations. Malgré tout, c'est en octobre 2009, après l'arrivée au dossier d'un conciliateur du ministère du Travail, que les négociations ont pris un rythme adéquat amenant ainsi les parties à des ententes de principe au début du mois de juin 2010.

« C'est grâce à la patience et la détermination exemplaire de nos membres que nous sommes arrivés à atteindre nos objectifs de négociation. Ce fut une longue bataille de reconnaissance, mais nous avons obtenu le respect de notre employeur. Notre structure syndicale nous appartient et ça ne regarde personne d'autre. La CRT nous a donné raison sur cette question. Le Syndicat régional a fait ses preuves et notre force régionale a permis de faire des gains significatifs. » souligne madame Lise Scott, présidente du Syndicat régional.

Les ententes de principe ont été entérinées par les trois sections du Syndicat régional à 92 % à la Caisse de Haute-Gatineau, 100 % à Ferme-Neuve et 100 % à Mont-Laurier.

Le Syndicat régional des salariés des Caisses Desjardins des Hautes-Laurentides (CSN) représente près de 110 salarié-es des Caisses Desjardins de Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Haute-Gatineau, ainsi que du Centre financier aux entreprises Les Hautes (CFE). Les syndicats sont affiliés à la Fédération du commerce CSN et au Conseil central des Laurentides CSN, ce dernier représentant plus de 15 000 salarié-es de la région.

-30-

Pour information :

Pierre Houle, conseiller syndical
Fédération du commerce CSN
450 438-9285

Luc Steben, conseiller syndical

Services régionaux CSN Laurentides
450 438-4196